

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

67.2 N° 1 1945

Le Père Jules Besson (1855-1940)

Directeur de la *Nouvelle Revue Théologique* de
1907 à 1920

Émile JOMBART (s.j.)

p. 64 - 68

<https://www.nrt.be/es/articulos/le-pere-jules-besson-1855-1940-2948>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LE PERE JULES BESSON (1855-1940)

Directeur de la Nouvelle Revue Théologique de 1907 à 1920.

Né à Bordeaux en 1855, Jules Besson y fit ses études au Collège des Jésuites (Tivoli) et entra dans la Compagnie de Jésus en 1873. Après son ordination et son troisième an de probation, il consacra deux années à l'étude du droit canonique à l'Université Grégorienne. Revenu de Rome en 1892, il fut durant trois ans maître des novices à Vitoria (Espagne), où se trouvait le noviciat de la province de Toulouse. Il enseigna alors le droit canon, d'abord au scolasticat de Vals, ensuite à l'Institut catholique de Toulouse. Il ne devait plus quitter Toulouse jusqu'à sa mort, sauf quelques années qu'il passa à Rome depuis 1919, comme membre de la Commission chargée de préparer l'adaptation du droit de la Compagnie de Jésus au nouveau Code de droit canonique.

En 1900, il avait succédé à l'Abbé Planchard comme directeur de la *Revue Théologique Française* ⁽¹⁾ ; lorsque celle-ci fut, en 1907, fusionnée avec la *Nouvelle Revue théologique*, publiée à Tournai, il devint, à la demande de Messieurs Casterman, directeur de la *Nouvelle Revue théologique*. Il en assumait la charge jusqu'en 1919 ; appelé alors à Rome, il publia encore avec l'aide de son collègue de Toulouse, le P. Fournier, l'année 1920 ; mais jugeant préférable de confier à une rédaction belge une revue fondée par un Belge et éditée en Belgique, il

(1) Celle-ci avait été fondée en 1896 par l'abbé Planchard, jusque là collègue du P. Piat à la direction de la *Nouvelle Revue Théologique*, cf. *Nouvelle Revue Théologique*, 1929, p. 795.

proposa à MM. Casterman de la confier aux Jésuites du scolasticat de Louvain.

Le P. Besson eut une longue carrière de professeur. Plus qu'octogénaire, il continuait encore ses cours de droit canon à l'Institut catholique de Toulouse, bien que, chaque année, la bronchite l'immobilisât pendant plusieurs semaines. En 1937 il prit sa retraite, en gardant le titre de doyen honoraire de la Faculté de droit canonique. Depuis de longues années, il habitait le collège du Caousou. C'est là qu'un refroidissement, en deux jours, amena sa mort le 28 décembre 1940, dans la 86^e année de son âge.

Nous voudrions considérer ici, chez le P. Besson, plusieurs aspects de sa personnalité.

L'homme. « Un homme qui fait honneur à l'homme », aurait dit Montaigne, son compatriote. Ame ensoleillée, printanière, toujours jeune. Ame vaillante, maîtresse du corps qu'elle animait, mais forcée de tenir compte de sa frêle enveloppe et surtout de la préserver des atteintes dangereuses du froid. Intelligence vive, pénétrante, souple, nuancée, curiosité intellectuelle toujours en éveil, qui s'intéressait non seulement aux sciences canoniques et à la législation ecclésiastique, mais à toutes les branches du savoir humain. Tous ceux qui l'ont connu s'accordent à louer surtout les qualités de son cœur, son exquise bonté pour tous, son optimisme souriant, son indulgence pour le prochain, l'accueil délicat qu'il ménageait à tous les visiteurs sans jamais les trouver importuns. « A tous sa porte était grande ouverte », a-t-on écrit.

Le religieux prêtre. De sa longue formation religieuse et sacerdotale le P. Besson avait, au jugement de ses supérieurs, tiré un tel fruit qu'on lui confia très tôt la charge de maître des novices. Il leur inculquait le respect des moindres prescriptions de la règle, l'application aux vertus solides, telles que l'abnégation et l'obéissance, le souci incessant de la gloire divine, un amour personnel de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; en même temps il prenait un soin maternel de leurs santés sans craindre de faire une large place aux récréations et aux promenades.

Son dernier supérieur a particulièrement noté « la piété personnelle et vécue » du P. Besson. Ses compagnons de Rome en 1919 et années suivantes se souviennent de la dévotion qu'il éprouvait à visiter les grands sanctuaires de la ville éternelle.

Mais ils se souviennent aussi de sa joyeuse participation à des promenades aux environs de Rome, entre autres d'une excursion entre « canonistes » — le P. Besson, le P. Vermeersch, le P. Creusen et moi-même — au cours de l'année 1919 ; nous fîmes presque entièrement à pied le chemin de Rome à Mondragone, nous fiant si bien aux « raccourcis » indiqués par les paysans que nous arrivâmes à 3 heures au lieu de midi. Le P. Besson — qui avait alors 64 ans — ne perdit pas un instant son « sourire ».

À Toulouse, il exerça une grande influence non seulement sur les étudiants de l'Institut catholique mais sur beaucoup d'ecclésiastiques, heureux de se confier à sa direction ferme et bienveillante, judicieuse et encourageante. Pendant ses dernières années, il confessait également beaucoup d'enfants du collège du Caousou ; quoiqu'il se rangeât parmi « les vieux bons-hommes », il ne se sentait pas dépaycé au milieu des jeunes gens. C'est dans ce cadre de jeunesse que fut fêté au Caousou, le 15 janvier 1937, le jubilé de cinquante ans de sacerdoce du P. Besson. Aux discours et compliments, le jubilaire répondit avec sa bonne grâce coutumière, et sans doute cette fête religieuse concourut à l'éclosion de plus d'une vocation.

Le P. Besson était la joie de la communauté dans laquelle il vivait. Doué de la facilité d'élocution de tout Bordelais, « conteur à la parole abondante et facile », il charmait les récréations par des histoires, très longues mais jamais ennuyeuses, souvent aussi caustiques qu'édifiantes. Dans ses dernières années, chargé de faire des exhortations spirituelles aux religieux du Caousou, il agrémentait sa causerie de fines remarques psychologiques, de traits piquants, mais jamais blessants, d'évocations pleines d'actualité.

Le canoniste. Canoniste remarquable, il le fut par son enseignement de Toulouse, par son rôle dans le patronage ou l'attaque (toujours très courtoise) des thèses de doctorat, par ses écrits et aussi par les nombreuses consultations auxquelles il avait à répondre, consultations venant de tous les degrés de la hiérarchie, souvent d'évêques ou de vicaires généraux. Les amateurs de solutions toutes faites préféraient au P. Besson son collègue et ami, le P. Jean-Marie Fournier, plus tranchant. Tout autre était le P. Besson. Souvent, dans les cas complexes, il ne répondait pas par un oui ou un non catégorique, mais il signalait les raisons contre et les raisons pour, et laissait à l'interro-

gateur le soin et la responsabilité de conclure et de se décider. « Esprit tout en nuances, disait de lui son ancien supérieur... Plus il réfléchissait, plus il doutait... ». Pour les gens pressés, désireux de résultats pratiques et immédiats, la déception parfois était réelle, mais cette méthode était excellente pour apprendre à creuser les règles canoniques, à en voir tous les tenants et aboutissants et ainsi à agir humainement au lieu d'appliquer matériellement une recette.

Mgr Bruno de Solages ⁽²⁾, Recteur de l'Institut catholique, lui-même docteur en droit canonique, recourait souvent aux lumières du P. Besson. Il le chargea de rédiger, à la suite de l'encyclique *Deus scientiarum* de Pie XI, les nouveaux statuts de l'Institut catholique, approuvés par le Saint-Siège et publiés en 1936.

Le Directeur de Revue. — En janvier 1907, sous le titre « A nos lecteurs », les PP. Besson et Castillon déclaraient avoir à cœur « tout en usant dans les questions libres d'une liberté légitime, de conserver à la Revue l'intégrité de son orthodoxie », pour qu'elle fût « un guide qu'on peut suivre en sécurité ». A l'époque où sévissait le modernisme, cette déclaration n'était point oiseuse. Mais la suite de la préface précisait que la *Nouvelle Revue théologique* continuerait à avoir « pour objet principal la *théologie morale* et *pastorale*, le *droit canonique* et la *liturgie* » et à traiter ces matières « d'une manière *pratique* et tout ensemble *raisonnée et scientifique* ». On s'engageait à faire connaître les documents du Saint-Siège et, au besoin, à les commenter, à répondre aux consultations des abonnés, à rendre compte des livres et publications de science ecclésiastique.

Ce programme a été fidèlement suivi. Parmi les articles publiés en 1907 par le P. Besson, nous trouvons : La liquidation des biens des congrégations en France et les récentes décisions de la Pénitencerie (c'était sous le régime « combiste ») ; De l'aliénation des valeurs de portefeuille ; Nouveau décret sur les honoraires de messes ; Irrégularité pour cause d'épilepsie ; La mort réelle et la mort apparente ; Les religieux expulsés et le droit de retour dans leur ancien couvent : questions actuelles et pratiques, de théologie morale et plus encore de droit canonique, sérieusement et consciencieusement traitées. En 1908-1909 (nous nous bornons aux articles plus importants) : nombreux articles sur

(2) A l'heure où ces lignes s'écrivent, Mgr de Solages, avec trois de ses professeurs, arrêtés comme lui par la Gestapo en juin 1944, subit encore une dure captivité en Allemagne.

le décret *Ne temere* ; La réorganisation de la curie romaine ; nombreux cas et consultations à propos de réponses du Saint-Siège. En 1910-1911 : L'instruction *Inter ea* et les dettes et obligations financières des communautés religieuses ; Nouveaux empêchements canoniques à la vie religieuse ; Les médailles scapulaires ; L'âge de la première communion : décret « *Quam singulari* » ; Les clercs et les œuvres sociales économiques. De 1911 à 1914 : Le décret *Maxima cura* et le déplacement administratif des curés. En 1912 : La vocation sacerdotale et la décision romaine. En 1913 : Le féticide et l'avortement thérapeutique et les décisions du Saint-Siège ; Les religieux et la propriété des manuscrits ; Les religieux et la liberté du choix des confesseurs. En 1914 : Les confesseurs des religieux et le décret *In audientia*. En 1920 : Des aliénations nulles et de leur revalidation par l'Ordinaire ; Aliénation de dons votifs et d'objets précieux ; La dispense de disparité de culte et la dispense implicite des autres empêchements matrimoniaux ; Les études dans les grands séminaires ; Le droit funéraire dans les hôpitaux et la juridiction paroissiale.

Le P. Besson s'était entouré d'un grand nombre de collaborateurs. Ils appartenaient, pour la plupart, à la Compagnie de Jésus, mais pas tous. Eux aussi traitèrent surtout des sujets pratiques de morale, droit canonique ou liturgie, mais plus d'une fois ils abordèrent des questions plus doctrinales. Ainsi, dès 1907 le P. de Grandmaison étudia l'apologétique de S. Thomas ; le P. Baille écrivit l'article Langage et concept théologiques, le P. Schepens examina les questions : Comment la messe est-elle un sacrifice ? et : Qu'est-ce que la foi ? Le P. Besson lui-même résuma l'encyclique *Pascendi* sous le titre : La fin d'une équivoque ; un supplément volumineux fournit aux lecteurs de la Nouvelle Revue tous les documents de 1907 ou antérieurs, concernant la condamnation du Modernisme. — Le même souci d'orthodoxie et de docilité à l'Eglise amena le P. Besson à publier en 1928 un opuscule sur l'*Action française et la conscience chrétienne*.

Ayant eu le bonheur de connaître le P. Besson, d'abord à Rome en 1919, plus intimement à Toulouse, de 1936 à la fin de 1940, je suis heureux d'avoir pu concourir ici pour ma part à conserver le souvenir de ce saint et aimable religieux, de ce canoniste prudent et averti, de celui qui fut, durant quatorze ans, directeur infatigable de la Nouvelle Revue Théologique.

E. JOMBART, S. I. Toulouse.